

# Projet « Redynamisation »

Initiative pour l'Emploi des Jeunes

REFERENCE : 2016/DJML/ATE/A005

1

## APPEL D'OFFRES 2016 DANS LE CADRE DE L'ACTION « INITIATIVE POUR L'EMPLOI DES JEUNES » PILOTÉ PAR L'ASSOCIATION DES CENTRES SOCIAUX DE DOUAI

### CAHIER DES CHARGES

ACTIVITES COLLECTIVES – APPEL D'OFFRE N°5

ATELIER « BOUGER POUR MON PROJET »

Date limite de réception des offres : Vendredi 17 juin 2016

LES APPELS D'OFFRES SONT CONSULTABLES ET TELECHARGEABLES DEPUIS LE SITE DE L'ACSD  
[HTTP://WWW.CENTRES-SOCIAUX-DOUAI.FR](http://www.centres-sociaux-douai.fr)



Ce projet est cofinancé par le Fonds social européen dans le cadre du programme «Initiative pour l'Emploi des Jeunes»



# Projet « Redynamisation »

Initiative pour l'Emploi des Jeunes

2

## ➤ CADRE DE REFERENCE

Le présent appel à projets est lancé dans le cadre du Programme Opérationnel National (PON) pour la mise en œuvre de l'Initiative pour l'Emploi des Jeunes (IEJ) porté par l'Union Européenne et plus particulièrement par le Fonds Social Européen (FSE).

Celui-ci vise à offrir un parcours d'insertion professionnelle et sociale des jeunes âgés de 16 à 25 ans sans emploi, et ne suivant ni études ni formation (NEET)<sup>1</sup>, résidant dans les régions éligibles et qui sont inactifs ou chômeurs (y compris les chômeurs de longue durée) qu'ils soient inscrits ou non en tant que demandeurs d'emploi, afin de leur proposer un accompagnement personnalisé d'une durée de 4 à 6 mois, dans l'élaboration de leur projet professionnel et l'accès à l'emploi, à la formation, à l'apprentissage ou un stage.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce programme, l'ACSD a fait le choix de proposer, en plus de l'accompagnement individuel du jeune, des ateliers collectifs innovants visant à développer l'autonomie, la mobilité physique et professionnelle, à valoriser les compétences et à renforcer l'estime de soi afin de lever les freins d'accès à l'emploi et/ou la formation.

## ➤ LE PROJET

Cette opération, déployée sur l'ensemble du territoire du Douaisis, au travers de ses 5 centres sociaux vise à intégrer 90 jeunes sur une durée de 18 mois.

Les objectifs visés sont les suivants :

- La levée des freins d'accès à l'emploi,
- L'accompagnement dans le parcours d'insertion, qu'il s'agisse de la définition d'un projet professionnel, d'accompagnement dans les démarches liées à l'accès à la formation, ou de démarches d'accès à l'emploi,
- La rencontre entre les jeunes et le monde du travail, sous différentes formes
- Amener les jeunes NEET à connaître et respecter les règles de savoir-être afférents au monde du travail,
- Le respect de l'engagement du participant,
- Apporter une adéquation entre les compétences, ainsi que les talents des participants, et les nouveaux métiers ou nouvelles filières en cours de développement :
  - ✓ Développer la mobilité physique et professionnelle des jeunes NEET,
  - ✓ Valoriser les compétences « cachées » des participants,
  - ✓ Renforcer l'estime de soi
  - ✓ Sensibiliser les participants aux différents usages et conditions du monde du travail.

<sup>1</sup> Neither in Employment nor in education or training

# Projet « Redynamisation »

Initiative pour l'Emploi des Jeunes

## ➤ LES OBJECTIFS GENERAUX

Il s'agit de créer non seulement une dynamique de groupe en mettant les jeunes acteurs dans un projet sportif et/ou culturel, mais aussi de transmettre les valeurs indispensables pour une insertion professionnelle réussie. L'idée est donc que les jeunes soient porteurs d'un projet sportif (création d'un événement sportif) ou culturel (création d'un événement culturel). Le prestataire s'engagera donc à encadrer et aider les participants à concrétiser leurs projets.

3

Ces modules contribueront à développer, valoriser un socle de compétences sociales et professionnelles chez les jeunes participants afin d'engager une démarche réelle vers l'emploi ou la formation. La transposition des apprentissages au travers des projets de groupe, permettra de rendre visible les qualités pré-existantes ou développées. Les acquis des pratiques associatives constituent en effet une plus-value en termes de compétences, de savoir-faire et de savoir-être transférables dans la vie active.

2 champs d'interventions possibles pour la mise en place d'un projet collectif, les prestataires sollicités se positionneront sur leur domaine de compétences, au choix :

- Le sport
- La culture

L'objectif de ces activités sportives et/ou culturelles sera de permettre aux jeunes de transférer les compétences, aptitudes, postures, générées par celles-ci au bénéfice de leur insertion professionnelle.

Les actions collectives doivent avoir une finalité sociale dans le champ de l'éducation, de la prévention, de la santé, du bien-être, des questions de l'égalité entre les femmes et les hommes.

## ➤ LE PUBLIC VISE

Les jeunes ayant intégrés l'opération IEJ. Le Conseiller en Insertion Professionnelle en charge de l'accompagnement des jeunes, orientera vers les ateliers en fonction des besoins exprimés et après une phase de diagnostic établi en amont.

# Projet « Redynamisation »

Initiative pour l'Emploi des Jeunes

4

## ➤ LES OBJECTIFS

1. Les projets qui seront mis en place auront pour objectif principal de mobiliser le public dans la durée, d'inciter les jeunes à rester dans une dynamique constante afin de préparer et de mettre chaque participant dans les meilleures conditions de réception et d'acceptation d'une solution positive dans leur parcours socioprofessionnel. Cet objectif ne pourra être atteint qu'en proposant des actions innovantes et adaptées aux profils des participants. Il s'agit là de capter l'attention des participants en leur proposant des modes d'intervention adaptés et innovants.

2. Sous forme d'ateliers collectifs il s'agira de permettre aux jeunes de s'approprier des valeurs transférables au monde du travail (esprit d'équipe, confiance en soi, gestion des situations d'échec et de stress). Il s'agira également de permettre au jeune de se découvrir.

3. Pour certains jeunes qui ont pour projet professionnel l'animation, ces ateliers seront source d'inspiration et seront un moyen de découvrir comment animer une action, transmettre, faire respecter les règles, respecter les autres, avoir une certaine rigueur, une capacité à s'organiser...

## ➤ NOMBRE D'ATELIERS

Il est prévu 3 vagues d'entrées de jeunes dans le dispositif, d'une durée de 4 à 6 mois chacune, du 1<sup>er</sup> juin 2016 au 31 Décembre 2017. (30 jeunes accompagnés par session)

L'accompagnement des jeunes dure entre 4 à 6 mois. Le prestataire aura en charge un ou des groupe(s) pouvant aller jusqu'à 10 personnes maximum (3 à minima), pour un **nombre total de 24 Heures sur 2016**. Les ateliers devront débuter en juillet. Un calendrier prévisionnel sera mis en place avec le prestataire retenu et l'équipe (CIP et AILE) lors d'une réunion de préparation qui se déroulera après la signature du contrat.

Le prestataire organisera l'atelier en coordination avec l'équipe de l'ACSD et avec le conseiller en insertion professionnelle : contenus, objectifs, dates, lieux.

Par ailleurs, le prestataire s'engage à assurer l'ensemble de la prestation, il veille au bon déroulement de celle-ci et rendra compte régulièrement au conseiller en insertion et aux AILE de l'avancée du projet.

# Projet « Redynamisation »

Initiative pour l'Emploi des Jeunes

5

## ➤ RESULTATS ATTENDUS A L'ISSUE DE L'ACTION

Au-delà de l'accès à la vie associative, la volonté est de faire des pratiques et des engagements des jeunes un vecteur d'insertion sociale mais surtout professionnelle. Il s'agit de provoquer une adhésion forte à un projet collectif.

En développant l'accès à l'autonomie, la socialisation, la responsabilisation, pré-requis pour une réussite d'intégration durable dans le monde du travail, et la mise en exergue des compétences transférables en emploi détectée au travers de l'informel, nous visons l'accès à des projets viables de formations, d'emploi, d'apprentissage.

- Se découvrir, prendre confiance en soi et dépasser les apriori en expérimentant de nouvelles activités
- Développer les compétences de chacun (-une) repérées en amont
- Participer à des activités collectives permettant de rompre avec l'isolement, mais aussi de favoriser le développement personnel.

De manière plus précise, le projet qui consiste à créer un événement dans le domaine sportif et/ou culturel, devra amener le jeune à faire le transfert avec sa motivation et les moyens qu'il se donne pour son insertion sociale et professionnelle : si le jeune parvient à mobiliser des compétences pour la création et la réalisation d'un projet, il devra prendre conscience que ces compétences peuvent également être utiles pour :

- S'organiser dans ses recherches d'emploi/de formation
- Être autonome dans les démarches d'insertion socioprofessionnelles qu'il entreprendra
- Aller vers les autres
- Fournir les efforts nécessaires pour parvenir à ses objectifs (le goût de l'effort)

## ➤ INDICATEURS D'EVALUATION

### Qualitatifs

- Le degré de satisfaction du jeune
- L'implication du jeune aux activités proposées

### Somatifs

- Le nombre de jeunes présents sur l'atelier (l'émargement faisant foi)

## ➤ CADRE DE LA MISSION

Le candidat retenu devra présenter des références significatives sur des travaux similaires d'accompagnement et/ou d'interventions auprès de publics en précarisation ou exclusion d'emploi.



Ce projet est cofinancé par le Fonds social européen dans le cadre du programme «Initiative pour l'Emploi des Jeunes»



# Projet « Redynamisation »

Initiative pour l'Emploi des Jeunes

6

## ➤ MODALITES FINANCIERES

Pour réaliser l'action décrite ci-dessus, le candidat indiquera dans sa réponse le montant détaillé de la prestation proposée, notamment le coût par heure d'intervention et le coût forfaitaire total pour les 24 Heures. Il est à noter que le prestataire doit prévoir le matériel pédagogique nécessaire au bon déroulement des ateliers et/ou inclure le montant prévu pour l'achat de matériels pédagogiques dans son devis. (Aucun frais ne pourra être engagé par l'ACSD pour du matériel pédagogique après la signature du contrat).

Ce présent marché est valable 6 mois et est reconductible par période de 6 mois. La reconduction de l'action d'une session sur l'autre se fera en fonction de l'atteinte des résultats attendus et sous réserve de la remise d'un bilan par session (étudié en comité de suivi) et de l'aptitude à réajuster la prestation si nécessaire.

Le règlement de la prestation se fera à l'issue de l'exécution de l'opération intégrant tous les rendus des bilans et sur production d'une facture qui reprendra les éléments de la prestation réellement réalisée. Ce règlement est conditionné par la réalisation effective des objectifs visés et son montant s'effectuera au prorata du service fait.

## ➤ ASSURANCES

Le titulaire du marché devra fournir, au plus tard dans les 10 jours à compter de la date de notification du marché, une attestation d'assurance (à jour de cotisations) couvrant les risques liés à son activité.

## ➤ MOYENS

- Mise à disposition d'une salle, de matériel
- Les prestataires peuvent être amenés à se déplacer dans les différents centres sociaux
- Un conseiller en insertion professionnelle et les animateurs d'insertion et de lutte contre les exclusions (AILE) qui auront pour tâche la programmation des différents ateliers, la mobilisation des jeunes, l'évaluation en fin de programme en individuel avec les jeunes et en groupe avec l'intervenant.

## ➤ SUIVI DU PROJET

- Pour chacune des interventions, une feuille de présence sera signée par l'ensemble des participants, l'intervenant, le conseiller en insertion professionnelle et/ou un AILE présent
- La mise en place d'une fiche navette des différents modules suivis par le jeune pour le positionnement sur un atelier
- La valorisation des bilans et la prise en compte des temps d'intervention du prestataire lors du bilan final de l'action.

# Projet « Redynamisation »

Initiative pour l'Emploi des Jeunes

7

## ➤ CRITERES DE SELECTION

Les critères de sélection des offres porteront essentiellement sur les points suivants :

- La pertinence et l'adéquation des offres proposées au regard du contenu du cahier des charges : 25%
- Le prix de la prestation : 25%
- le candidat justifiera dans son offre ses compétences et savoir-faire dans le domaine visé avec des publics en difficulté d'insertion et dans sa capacité à animer un groupe : 20%
- Moyens pédagogiques et d'évaluation mis en œuvre, les méthodes actives et le caractère innovant du projet seront privilégiés : 15 %
- L'adaptabilité du prestataire : Pouvoir s'adapter aux différentes situations et aux différents profils : 15 %

## ➤ PARTICIPATION DU FSE ET OBLIGATIONS DE PUBLICITE

- Le prestataire s'engage à afficher les logos de l'Union Européenne exigés téléchargeable à cette adresse :

<http://www.emploi.gouv.fr/contenus/information-et-publicite-fonds-social-europeen-fse>

- Il s'assure que les participants ont été explicitement informés du soutien de l'IEJ assuré par des fonds du FSE et la dotation spéciale pour l'IEJ (règlement FSE n°1304/13 article 20).
- Tout document relatif à la mise en œuvre de l'opération IEJ, y compris toute attestation de participation ou autre, comprend une mention indiquant que l'opération a bénéficié de l'IEJ.

## ➤ RESILIATION DU MANDATEMENT

En cas de non-respect des obligations contractuelles du prestataire, l'ACSD se réserve le droit de résilier le mandatement aux torts exclusifs du titulaire et sous la forme suivante :

- Le commanditaire adresse au titulaire un courrier recommandé annonçant son intention.
- Le titulaire dispose d'un délai de 15 jours, à compter de sa réception, pour formuler ses observations.
- A l'expiration de ce délai et, si les observations éventuelles sont jugées non recevables par le commanditaire, celui-ci pourra prononcer, à titre définitif, la résiliation du marché, aux frais et risques du titulaire.
- La date de prise d'effet de la résiliation sera fixée par lettre recommandée avec accusé de réception.



# Projet « Redynamisation »

Initiative pour l'Emploi des Jeunes

## ➤ MODALITE DE DEPOT DE CANDIDATURE

Chaque candidat devra transmettre une proposition complète avant le vendredi 17 juin 2016 par courriel à [iej@centres-sociaux-douai.fr](mailto:iej@centres-sociaux-douai.fr)

Ou envoyer par courrier à l'adresse : ACSD, 84 Rue Charles Monsarrat BP 90212 – 59503 Douai Cedex

A l'attention de : Monsieur Lenotte

8

La sélection sera réalisée dans les 15 jours qui suivront la date de dépôts des candidatures. Celle-ci sera effectuée dans le respect des principes fondamentaux de la mise en concurrence et étudiée par les instances de l'ACSD en comité de sélection qui aura lieu le 23 Juin 2016.

Un accusé de réception de complétude du dossier sera notifié dans un délai de 48 heures.

Les pièces constitutives au dépôt de chaque candidature sont les suivantes :

- Un dossier de présentation de l'organisme précisant son expérience sur des prestations similaires,
- Une lettre d'engagement liée au respect des contraintes et obligations imposées par le Fonds Social Européen et l'Initiative pour l'Emploi des Jeunes spécifiant les justificatifs à fournir en fin de prestation
- Un projet pédagogique détaillé regroupant les éléments de méthode et de mise en œuvre de l'action dans le respect du cahier des charges,
- Le (ou les CV) de (s) intervenant(s) affecté (s) à l'action,
- 1 devis
- Tout autre document jugé utile à la compréhension de l'offre